

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, tenue ce 14^e jour du mois d'octobre 2020, à 18h00 via téléconférence et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Antonin Brunet	François Routhier	Angèle Bastien
Richard David	Jean-Claude Boucher	Line Quevillon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Denis Légaré, maire et Monsieur Claude Sarrazin, Directeur général est aussi présent et agit comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement que la séance soit ouverte

2020-10-131 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la session

- 1.1 Déclaration de conformité de la notification de l'avis de convocation (CM art. 153).

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, ce conseil constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance et en fait mention dans le procès-verbal de la séance. L'avis de convocation a été signifié à

2. Adoption de l'ordre du jour

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. Gestion financière et administrative

- 3.1 Fin de probation du Directeur général 02-0019

4. Levée de la séance

2020-10-132 FIN DE PROBATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

DROIT DE VETO DU MAIRE (C.M. 142) Puisque le maire a utilisé son droit de veto sur la résolution numéro 2020-10-118 conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, cette dernière est de nouveau soumise sous le numéro 2020-10-132 à la considération du Conseil municipal

ATTENDU l'embauche d'un Directeur général le 6 avril 2020;

ATTENDU que la période de probation de 6 mois octroyé à celui-ci se termine le 6 octobre 2020;

ATTENDU que le Conseil doit statuer sur la poursuite du contrat signé avec le Directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU de mettre un terme à la probation du Directeur général de confirmer celui-ci à son poste indéterminé.

Monsieur Jean-Claude Boucher demande le vote
5 pour
1 contre

DROIT DE VETO DU MAIRE (C.M. 142) Puisque le maire a utilisé son droit de veto sur la résolution numéro 2020-10-118, Monsieur le Maire pose pour une

deuxième fois un veto sur la résolution 2020-10-132. Un avis juridique est demandé pour vérifier la validité d'appliquer un droit de veto deux fois sur la même résolution.

2020-10-133 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU unanimement

Que la présente séance soit levée à 19h21

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Je soussigné, Claude Sarrazin, Directeur général et secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Claude Sarrazin, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par
Denis Légaré, maire